

pur et simple avec signification de l'approbation du récent règlement ministériel, en promettant d'ailleurs d'y apporter des modifications opportunes. Cet ordre du jour a été adopté par 279 voix contre 129. Les modifications mentionnées par M. Giolitti seront, paraît-il, les suivantes. On n'exigerait pas de diplômes des personnes choisies pour enseigner le catéchisme, dans les communes où la majorité aura voté la suppression d'un tel enseignement par les maîtres communaux, et on ne chargerait pas les parents des frais de cet enseignement religieux.

Les commentaires de la presse sur ce débat et ce vote sont significatifs. La *Vita*, organe maçonnique, dénonce les députés francs-maçons qui n'ont pas suivi le mot d'ordre des loges. Le *Popolo Romano* dit que le résultat montre que l'Italie n'est pas une terre propice à la plante anticléricale. L'*Osservatore Romano* voit dans le vote énorme donné contre le principe de l'école laïque un symptôme de la constance des générations italiennes à suivre la voie de leurs pères. La *Tribuna*, journal non catholique, estime que les partis aspirant à se former en prenant pour programme l'abolition forcée de l'enseignement religieux, font une oeuvre vaine parce que le pays ne demande pas cela; le pays ne veut pas de luttes religieuses: pas d'imposition, pas de persécution.

En somme donc, les catholiques ont remporté une victoire au Parlement italien. Mais ils n'entendent pas déposer les armes. La motion Bissolati est enlevée; toutefois le règlement Rava demeure, et le rôle de l'ordre du jour pur et simple a eu la portée pure et simple d'une approbation de ce document administratif. Sans doute le premier ministre a promis des modifications; mais de la promesse à l'exécution il y a plusieurs pas, et il importe de savoir quelle forme précise prendront les amendements ministériels. C'est pour cela que les catholiques poursuivent énergiquement leur campagne. Ils veulent à tout le moins que, dans les cas où les parents seront obligés de pourvoir à l'enseignement religieux, ceux-ci n'aient pas à se taxer pour cela, et que le maître proposé par eux ne soit pas tenu de posséder le diplôme d'instituteur primaire. Mais leur objectif suprême est d'obtenir en Italie la complète liberté d'enseignement.